

# Perspectives Forêts



Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

## Sommaire

Info-Marchés 2

Foresterie régionale 3

Activités de formation 4

Volume 15, no. 1



## UNE ANNÉE MOUVEMENTÉE

Je ne peux m'adresser à vous sans d'abord vous souhaiter, propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent, une bonne et heureuse année 2011.

Qu'il s'agisse des budgets de mise en valeur qui ont été diminués, du marché du sciage qui a montré des signes de reprises à l'été mais qui est retombé à l'automne, ou encore des conditions climatiques ayant rendu difficiles nos livraisons d'automne, la dernière année a été riche en rebondissements de toutes sortes. Elle se révèle tout de même un peu plus facile que l'année 2009.

L'année qui vient de s'écouler montre en effet des résultats supérieurs au chapitre des livraisons aux usines. Globalement au Québec, la situation des marchés tend aussi vers une amélioration et notre région, grâce au marché des pâtes, papiers et panneaux figure parmi les mieux positionnées. Une réalité demeure : la crise qui nous affecte n'est pas terminée. Les analyses

prévisionnelles des experts montrent des améliorations possibles en 2011 mais un réel retour à la reprise du secteur forestier n'est prévu qu'en 2012. Au Bas-Saint-Laurent, des marchés demeurent ouverts cet hiver et nous vous invitons à les considérer (voir en page 2) et ainsi maintenir un revenu en provenance de vos boisés.

Le défi à court terme est de s'assurer d'un soutien des gouvernements dans les programmes de mise en valeur, ce à quoi travaillent de façon concertée la Fédération des producteurs de bois et le Regroupement des sociétés d'aménagement avec l'appui des organisations en région comme la nôtre. La forêt privée et les producteurs ont besoin de mesures adaptées pour traverser cette crise et cela est nécessaire plus que jamais en 2011.

Je veux profiter de ce début d'année pour remercier les membres du conseil d'administration de leur collaboration. Leur désir d'avancer et leur ouverture aux discussions permettent d'analyser tous les aspects qui concernent l'efficacité de notre organisation. Nous avons réfléchi, avec l'aide de la table de

concertation sur la mise en marché, à de meilleures façons de faire quant à l'attribution des contingents. Tout a été mis sur la table dans la perspective d'adapter cet outil de mise en marché aux nouvelles réalités et d'améliorer sans cesse l'efficacité de notre organisation. Lors des assemblées de secteur, vous serez consultés et invités à vous prononcer sur le sujet. À la lumière des commentaires, le conseil d'administration décidera s'il présente ou non ce projet de modification à l'assemblée générale annuelle.

Voilà donc une bonne raison de mettre à votre agenda l'assemblée qui se tiendra dans votre secteur en mars prochain. C'est un rendez-vous à ne pas manquer.

*Daniel Boucher*

Daniel Boucher

## MARCHÉS D'HIVER PÂTES, PAPIERS ET PANNEAUX

**Avis aux producteurs : plusieurs marchés sont disponibles.**

Tous les détails en page 2.

## ASSEMBLÉES DE SECTEUR 2011

L'année commence à peine et nous vous invitons à inscrire déjà à votre agenda la date où se déroulera l'assemblée dans votre secteur en mars prochain. Quant aux endroits et heures, ils vous seront communiqués dans le prochain journal. Ces informations seront aussi prochainement disponibles sur le site Web du Syndicat ([www.spfbsl.com](http://www.spfbsl.com)).

SECTEUR	DATE
Secteur 1 (Vallée de la Matapédia, Avignon Ouest)	10 mars
Secteur 2 (Matane)	15 mars
Secteur 3 (Mitis)	17 mars
Secteur 4 (Rimouski-Neigette)	24 mars
Secteur 5 (Les Basques)	22 mars
Secteur 6 (Rivière-du-Loup)	29 mars
Secteur 7 (Témiscouata)	31 mars

## COMMENT VA VOTRE BOISÉ ?

2, 9 et 16 février

DES SOIRÉES-CONFÉRENCES POUR Y RÉFLÉCHIR

Qu'il s'agisse d'une forêt que vous venez d'acquérir ou que vous possédez depuis nombre d'années, voire plusieurs décennies, des investissements importants y ont sûrement été effectués autant humains que financiers. Uniquement pour ces raisons, il ne faut pas perdre de vue la santé de ce patrimoine forestier. Les soirées-conférences de l'Agence régionale de mise en valeur vous permettront d'être mieux outillés sur le sujet.

Pour une 2<sup>e</sup> année, des soirées-conférences vous sont proposées dans le cadre du Programme de transfert de connaissances. Le thème retenu cette année : les insectes et maladies qui menacent votre boisé. C'est un rendez-vous à ne pas manquer à compter de **19 h le 2 février à Rimouski, le 9 février à Matane et le 16 février à Rivière-du-Loup**. Pour vous inscrire ou consulter le contenu plus détaillé des conférences, rendez vous à la page 4 du journal.

Deux forestiers seront à la barre de cette activité riche en information : **Monsieur Richard Lafond**, bachelier en sciences forestières et professeur au Département de technologie forestière au Cégep de Rimouski parlera des

insectes et maladies les plus courantes en forêt privée tandis que **Monsieur Bernard Côté**, technicien forestier, traitera quant à lui des moyens pratiques à mettre en œuvre pour prévenir ou intervenir efficacement.

Rappelons que les soirées-conférences ont connu un vif succès en 2010. Cette année, les producteurs pourront participer à une 2<sup>e</sup> édition améliorée et adaptée en fonction des suggestions et commentaires reçus l'an dernier.

Souignons qu'il y aura tirage de prix de présences en fin de soirée. Bienvenue à tous les propriétaires forestiers.



## INTERNET : UN OUTIL D'INFORMATION

Nous vous rappelons qu'il est possible de demeurer informé par le biais du site Internet du Syndicat ([www.spfbsl.com](http://www.spfbsl.com)).

Vous pouvez utiliser le service en ligne **MON BOIS EST PRÊT** pour aviser le Syndicat lorsque votre bois est prêt à être livré ou encore pour consulter votre dossier de contingent.



Plusieurs informations sont aussi disponibles telles que les prix du bois, le journal Perspectives Forêts ou encore les communiqués les plus récents et le calendrier des activités. Les renseignements quant aux heures et endroits où se tiendront les assemblées de secteur y seront bientôt annoncés.

Vous pouvez également vous abonner à une INFO-LETTRE acheminée par courriel et qui se veut complémentaire au journal du Syndicat.

En plus de la présentation des rapports financiers et d'activités, il y aura élection des administrateurs du Syndicat. Les producteurs intéressés par un poste au conseil d'administration trouveront inséré dans ce journal un bulletin de mise en candidature présentant également un résumé des critères et conditions d'éligibilité.



*Bonne année!*

Le conseil d'administration, la direction et le personnel du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent profitent de ce numéro de Perspectives forêts pour souhaiter à tous les propriétaires de boisés des vœux de bonheur, santé et prospérité à l'occasion de la nouvelle année qui commence.

## EN MANCHETTE

Vous trouverez inséré dans ce journal un cahier spécial sur la protection des forêts de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées.



## PÂTES, PAPIERS ET PANNEAUX

**DES MARCHÉS À COMBLER CET HIVER  
DES OPPORTUNITÉS POUR LES PRODUCTEURS !**

Le marché des pâtes, papiers et panneaux se porte relativement bien dans la région puisque nous enregistrons, par comparaison à l'année 2009, une augmentation de plus de 12 % des volumes livrés aux usines. Toutefois, des livraisons auront lieu au cours des prochaines semaines car nous accusons malgré tout des retards importants à certaines usines. Le temps doux et les fortes pluies compliquant le transport des bois ainsi qu'un marché du sciage demeurant difficile pour les producteurs expliquent en bonne partie la situation.

La plupart des usines concernées ont convenu avec le Syndicat de poursuivre les livraisons cet hiver jusqu'au dégel. Un appel est donc lancé aux producteurs à profiter des marchés disponibles car des opportunités intéressantes se présentent. **Contactez dès maintenant M. Denis Vignola, au 418 723-2424. Le Syndicat analysera rapidement la possibilité de vous émettre un contingent en fonction des critères en vigueur et des marchés disponibles.**

**MARCHÉS  
DISPONIBLES**

**FEUILLUS DURS (34,50 \$ / TMH)  
FEUILLUS MOUS (28 \$/TMH)**

Des quantités importantes sont disponibles pour les érables et les bouleaux à destination d'Uniboard Canada; même situation pour le tremble pur à destination de Tembec Matane pour livraison à Amqui.

**RÉSINEUX 8 PIEDS (26 \$/TMH)**

Le Syndicat vient de recevoir le feu vert de la papetière Twin Rivers, à Edmوندston au Nouveau-Brunswick, pour débiter la livraison de résineux en longueur de 8 pieds. Important : le bois doit être fraîchement coupé. Les producteurs de la MRC de Témiscouata sont invités à contacter le Syndicat pour plus d'information.

### ARBRES EN LONGUEUR

(54 \$ /TMA)

L'usine Smurfit-Stone de Matane compte cet hiver sur l'approvisionnement de la forêt privée pour combler ses besoins en fibre. Nous invitons les producteurs des MRC de Matane, Matapédia, Rimouski-Neigette et la Mitis à profiter de cet intéressant marché. Rappelons que la production par arbres en longueur permet de récupérer la quasi totalité de l'arbre, ce qui optimise la récolte et vous permet de recevoir un revenu pour toute la tige. Cette production permet aussi de mettre en marché des essences pour lesquelles il est plus difficile de trouver un marché. Smurfit-Stone achète en effet toutes essences de feuillus : peupliers, érables, cormiers, cerisiers, frênes, bouleaux ou hêtres.

**Important : Smurfit-Stone a aussi besoin de feuillus durs en rondins.**

Les producteurs intéressés à produire pour le marché de Smurfit-Stone sont priés de contacter Gaston Fiola, coordonnateur-terrain au 418 725-9830.



### Marchés 2011

Globalement, signalons que le marché des pâtes, papiers et panneaux s'annonce relativement stable pour 2011. Nous présenterons un portrait détaillé dans le prochain Perspectives Forêts et lors des assemblées de secteur. Des négociations s'amorceront bientôt avec la plupart des usines du territoire.

## MESURES DE SOUTIEN AUX PRODUCTEURS FORESTIERS

### INTERVENTIONS CONCERTÉES

La Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ) et le Regroupement des Sociétés d'aménagement (RESAM), en collaboration avec la Fédération des coopératives forestières et l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles, ont entrepris une démarche concertée afin que soient rétablies les mesures d'aide en forêt privée instaurées en 2009 dans le cadre de l'Entente Canada-Québec.

Rappelons que cette entente entre les gouvernements fédéral et provincial avait permis à la forêt privée de bénéficier de budgets supplémentaires à la mise en valeur et d'atténuer les effets de la crise forestière. Au montant de 20 M\$ en 2009 et initialement prévue pour deux ans, cette aide a été réduite à 10 M\$ en 2010. Mentionnons que la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, **Mme Nathalie Normandeau**, interpellait récemment le gouvernement fédéral sur le dossier. Les organisations des propriétaires forestiers travaillent dans le même sens et ont acheminé des demandes de soutien au ministre d'État de Développement économique Canada, **M. Denis Lebel** et au ministre canadien des Ressources naturelles, **M. Christian Paradis**.

Dans un document intitulé PAS ENCORE SORTI DU BOIS, la FPBQ, RESAM et leurs partenaires rappellent l'urgence de la situation pour l'industrie de l'aménagement forestier qui constitue un secteur économique névralgique pour plusieurs communautés.

## QUESTIONS sur la mise en marché ?

418 723-2424

courriel : [spfbsl@upa.qc.ca](mailto:spfbsl@upa.qc.ca)

Coordonnateur à la mise en marché :  
Robin Lavoie

Contingents et mise à jour des dossiers :  
Denis Vignola  
Paiement :  
Louise Therriault

Coordonnateurs-terrain : (livraison de vos bois)  
Gaston Fiola, 418 725-9830  
François Ouellet, 418 725-9840

## BOIS D'ŒUVRE RÉSINEUX

### UNE REPRISE VERS 2012

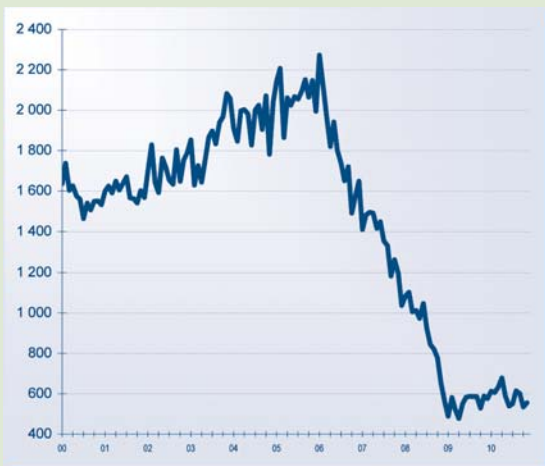
Le niveau de mise en chantier aux États-Unis est passé de plus de 2 millions d'unités en 2006 à moins de 500 000 unités en 2010. Cette chute de la demande a continué de provoquer une baisse importante du prix du bois d'œuvre résineux, celui-ci passant de près de 400 \$ US/MPMP (mille pieds mesure de planche) en 2006, à moins de 350 \$ US/MPMP en 2010. Ces

baisse, tant au niveau du volume de production que des prix, se sont traduites par une réduction importante des ventes de bois en provenance de la forêt privée ainsi que des prix payés par les acheteurs.

Signalons que les experts estiment que 2011 pourra connaître de meilleurs résultats mais qu'une reprise

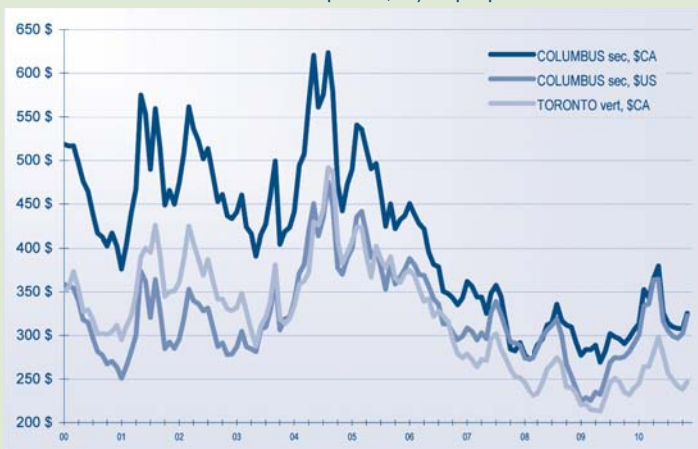
ne s'annoncera réellement qu'en 2012. Nouvelle encourageante, la Fédération des producteurs de bois du Québec estime qu'une légère amélioration des marchés s'est fait sentir en 2010 sur les territoires de plans conjoints, et ce, après quatre années consécutives de baisse des livraisons.

### MISE EN CHANTIER - ÉTATS-UNIS



### PRIX DU BOIS D'ŒUVRE RÉSINEUX

Prix composés, \$ / Mppm



Figures : La dynamique des produits forestiers, novembre 2010 | Ministère des Ressources naturelles et de la Faune ([www.gouv.mrnf.qc.ca](http://www.gouv.mrnf.qc.ca))

**Un prêt  
POUR  
ma forêt**

... parce que l'argent ne pousse pas dans les arbres

**1 800 749-3646  
[www.fadq.qc.ca](http://www.fadq.qc.ca)**

### Vous avez un projet d'investissement forestier ?

Nous vous offrons le produit financier le plus avantageux qui soit.

Notre PRÊT À TAUX AVANTAGE PLUS vous propose, entre autres :

- un prêt, jusqu'à 750 000 \$ par entreprise, garanti à 100 %;
- un taux d'intérêt fixe basé sur les taux hypothécaires résidentiels, moins une réduction variant de 0,30 à 0,60 %.

Communiquez avec l'un de nos conseillers en financement au centre de services de votre région.

### Les avantages de notre garantie de prêt :

- elle vous donne accès au financement plus facilement;
- elle vous permet d'obtenir les meilleures conditions de prêt;
- elle soutient votre entreprise pendant les fluctuations de marché;
- elle vous permet de bénéficier des services-conseils offerts pendant la durée de votre prêt.

**La Financière  
agricole  
Québec**

Toujours là quand ça compte

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU BAS-SAINT-LAURENT L'ACÉRICULTURE JOUE UN RÔLE IMPORTANT

**Le Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie dévoilait le 25 novembre les résultats d'une étude portant sur les retombées économiques de l'acériculture au Québec et au Bas-Saint-Laurent. Réalisée par la firme ÉcoRessources, elle met en lumière le rôle important de l'industrie acéricole en matière de création d'emplois et de retombées économiques.**

Bien que le Bas-Saint-Laurent renferme moins de 10 % des érablières du Québec, la région se situe au 2<sup>e</sup> rang pour sa production totale de sirop d'érable derrière celle de Chaudière-Appalaches. La présidente du Syndicat, **Mme Sylvie Laliberté**, a fait valoir l'expertise importante développée par les acériculteurs soulignant entre autres que la majorité des entreprises spécialisées au Québec se situent au Bas-Saint-Laurent.

L'étude d'Écoressources, réalisée en 2009, démontre que la production acéricole est une activité saisonnière comportant d'importantes répercussions sur l'emploi en période de production. Dans les collectivités forestières bas-laurentiennes notamment, elle joue

un rôle prépondérant avec 548 entreprises qui donnent de l'emploi à plus de 650 personnes. L'industrie acéricole régionale génère à elle-seule un produit intérieur brut de 47 millions de dollars par année. L'étude confirme par ailleurs que l'industrie est devenue un secteur économique performant, les acériculteurs ayant développé des méthodes de production à la fine pointe permettant de garantir un produit de qualité.

L'un des défis importants pour l'industrie acéricole consiste à assurer son plein développement pour répondre aux besoins grandissants des marchés. L'utilisation de territoires publics à potentiel acéricole fait partie des solutions mais implique une harmonisation nécessaire avec les besoins de l'industrie forestière. Au Bas-Saint-Laurent, mentionnons que la contribution de la forêt publique au développement acéricole fait partie des enjeux identifiés au Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).

Dans la région, 49 % des entailles se situent en forêt publique couvrant une superficie d'environ 12 250 hectares. En forêt privée, la production acéricole couvre 16 340 ha.



## RENTABILITÉ DES PLANTATIONS D'ÉPINETTES BLANCHES DES DONNÉES INTÉRESSANTES POUR LES PROPRIÉTAIRES

Selon une étude réalisée par des chercheurs de l'Université Laval et le Service canadien des forêts, la plantation de semis d'épinettes blanches génétiquement améliorées, combinée à des travaux sylvicoles appropriés, s'avère une stratégie particulièrement efficace pour les propriétaires sur le plan financier.

L'étude révèle que les trois éléments d'une plantation rentable sont :

1) **le choix d'un site productif** qui permet d'augmenter les bénéfices de plus de 60 % ;

2) **l'utilisation de plants améliorés génétiquement** pouvant apporter un gain supplémentaire de 17 % ;

3) **l'aménagement intensif des plantations** permettrait enfin un gain additionnel de 8 %.

Mentionnons que l'épinette blanche est l'une des essences résineuses les plus mises en terre au Bas-Saint-Laurent et d'une grande importance pour l'industrie forestière, ce qui justifie les recherches dans les domaines de l'amélioration génétique et de la sylviculture.

Source :  
Ressources naturelles Canada  
Les Brèves, no. 23 - 2010  
www.rncan.gc.ca

## MISE EN VALEUR

### NOUVEAU RÉGIME FORESTIER

La Fédération des producteurs de bois du Québec (FPBQ) a participé à la tournée de consultation publique du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MNR) sur le nouveau régime forestier qui entrera en vigueur en 2013. La Fédération propose dans un mémoire des actions pour consolider les investissements sylvicoles en forêt privée, accroître la valeur des boisés privés et assurer la relève des propriétaires forestiers actifs.

### LA CRISE FORESTIÈRE DISCUTÉE À OTTAWA

En présence de représentants de la forêt privée du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de la Colombie-Britannique, la FPBQ participait en novembre aux travaux du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts. Ce comité se penche sur les causes et origines de la présente crise forestière ainsi que sur le rôle du gouvernement fédéral dans ce secteur important de l'économie. À cet égard, la Fédération a insisté sur le maintien du programme d'aide fédéral pour la réalisation de travaux sylvicoles en forêt privée qui vient à échéance en mars 2011. La Fédération a également profité de cette tribune pour rappeler la nécessité d'un régime d'épargne et d'investissement sylvicole.

### CONGRÈS GÉNÉRAL DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Réunis en congrès général en décembre dernier, les délégués de l'UPA ont adopté des résolutions pour soutenir le développement de la forêt privée. Alors que le gouvernement du Québec s'apprête à réviser la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les délégués ont demandé que seules les MRC soient habilitées à protéger le couvert forestier et régler l'abattage d'arbres en forêt privée, et ce, afin d'éviter la multiplication de règlements municipaux. Par ailleurs, considérant que les producteurs ont subi des pertes financières de plus de 500 M\$ depuis le début de la crise forestière et que les deux paliers de gouvernement ont révisé à la baisse l'aide à consentir à la mise en valeur des forêts privées, le congrès général a demandé au gouvernement du Québec de s'engager à doter le Programme de mise en valeur d'un budget de 35 M\$ par an pour une durée de 3 ans et au gouvernement fédéral de prolonger de 2 ans son programme d'appui aux travaux sylvicoles.

### CONTRIBUTION DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR

Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) a confirmé au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune le versement aux agences de mise en valeur des contributions qui avaient été retenues par leurs membres. Rappelons que l'industrie avait

annoncé en octobre 2009 son intention de se retirer du financement du Programme de mise en valeur. Ce retour sur cette position fait suite à la décision du MRNF de constituer un comité spécial pour débattre des questions concernant la contribution financière de l'industrie et de l'inscription de cet enjeu lors du Rendez-vous de la forêt privée qui devrait se tenir en 2011. (Source : FPBQ)



### Le saviez-vous ?

Le plan conjoint des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent couvre tous les bois feuillus ou résineux ainsi que la biomasse forestière et l'If du Canada situés ou provenant de notre territoire. Plus spécifiquement, les propriétaires ont confié au Syndicat des producteurs forestiers la vente en commun :

- des bois destinés aux usines de pâtes et papiers et de panneaux de particules;
- de l'If du Canada à des fins de transformation;
- et de la biomasse forestière à des fins de production d'énergie.

Pour ces marchés, le Syndicat négocie les prix et les quantités, partage ensuite les volumes convenus par contrat entre les producteurs qui en font la demande et s'assure de la livraison des produits aux usines. Après plus de 50 ans d'existence, le plan conjoint des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent a sans conteste favorisé l'établissement d'usines de transformation soucieuses de compter sur un approvisionnement à long terme. Plus que jamais en cette période difficile, il permet le maintien d'un marché intéressant pour les producteurs puisqu'ils sont en mesure de proposer un partenariat d'affaires aux transformateurs basé sur l'accessibilité à des volumes, une qualité et une uniformité des produits.

Rappelons que l'équité est une valeur fondamentale de la mise en marché collective. Face à la concentration des acheteurs, elle s'exprime par des mesures et des conditions équivalentes pour tous les producteurs concernés par le produit visé.

Pour consulter toutes les capsules d'information sur la mise en marché collective → [www.spfbsl.com](http://www.spfbsl.com)



Contactez nos représentants : Robin Dubé : Rimouski  
Denis Otis : Mont-Joli, Bic, St-Fabien | Pascal Caouette: Matane

**Performance**  
RIMOUSKI

Une filiale du Groupe Purdel

Vente et location de machinerie agricole et construction de la réputée marque NEW HOLLAND.



1052, boulevard Ste-Anne, Rimouski  
418-722-7414 sans frais 1-888-722-7414 Courriel : [performance@purdel.qc.ca](mailto:performance@purdel.qc.ca)

## L'hiver, une période propice au perfectionnement

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées vous invite à participer aux activités de formation élaborées dans la but de vous soutenir dans la mise en valeur de vos boisés. Pour vous inscrire, remplissez le coupon-réponse ci-bas ou contactez **M. Denis Vignola**, au Syndicat des producteurs forestiers (téléphone : 418 723-2424 ; courriel : spfbsl@upa.qc.ca). À partir des inscriptions reçues dans chacune des MRC, nous déterminerons le lieu de la formation afin de faciliter les déplacements des participants.

### ATELIER D'ENTRETIEN ET D'AFFÛTAGE DE LA DÉBROUSSAILLEUSE ET DE LA TRONÇONNEUSE

La formation aborde les éléments suivants : fonctionnement de la chaîne, différenciation entre une dent bien affûtée et une autre mal affûtée, prolongement de la durée de la lame, technique pour un affûtage efficace, remplacement et entretien de la corde, entretien du filtre à air et à essence, remplacement du pignon d'entraînement, réglage de la pompe à l'huile, ajustement pour l'hiver et entreposage. Pour ce qui est de la débroussailleuse, conseils, affûtage et entretien seront abordés. **Formateurs : Roger Blanchette et Langis Larochelle**

### SAINES PRATIQUES D'INTERVENTION EN FORÊT PRIVÉE

La formation propose une revue des différentes mesures de protection incluses dans la dernière édition du « Guide terrain des saines pratiques d'interventions en forêt privée » et une adaptation à la réalité terrain bas-laurentienne. Son contenu présente plusieurs éléments essentiels à l'atteinte d'un aménagement forestier durable et à une éventuelle certification forestière. **Formateur : Bernard Côté**

### SOIRÉES-CONFÉRENCES

#### LES INSECTES ET MALADIES QUI MENACENT VOTRE BOISÉ

##### 1<sup>ère</sup> partie : identification des menaces et symptômes

Présentée par **M. Richard Lafond**, cette conférence portera d'abord sur l'identification des symptômes et signes d'attaques ou de maladies. Cette partie sera suivie par la présentation de onze ennemis communs classés selon leur comportement. Selon le conférencier « les propriétaires de plantations auraient grand intérêt à reconnaître différents symptômes des arbres affectés par un insecte ou une maladie afin d'intervenir avant le développement de dégâts coûteux ».

##### 2<sup>e</sup> partie : des moyens pratiques pour prévenir ou guérir

Présentée par **M. Bernard Côté**, cette conférence aidera les participants à mettre en pratique des moyens de prévention efficaces ou à mieux comprendre l'application de certaines méthodes d'intervention, comme le badigeonnage de souches ou l'étêtage de flèches terminales. Le conférencier abordera aussi les notions d'éclaircie « puisque c'est le traitement le plus préventif à mon avis pour maintenir un peuplement en santé ».

### SOIRÉES-CONFÉRENCES

**Où et quand ?** (notez que le lieu sera communiqué aux personnes inscrites)

#### À RIMOUSKI :

le mercredi 2 février, à 19 h

#### À MATANE :

le mercredi 9 février, à 19 h

#### À RIVIÈRE-DU-LOUP :

le mercredi 16 février, à 19 h

### ★ PRIX DE PRÉSENCE

À la fin des soirées-conférences, il y aura tirage de bons d'achat variant entre 25 \$ et 50 \$ dans les commerces suivants : Sécurité Médic, Mini-Mécanik de Rimouski, Pelletier Moto Sport de Rivière-du-Loup et Garage Zénon Fortin à Matane.

## FORMATION SECTEUR LES PLATEAUX SAMEDI 5 FÉVRIER 2011

L'Ascension-de-Patapédia, Matapédia, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-François-d'Assise

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie propose aux propriétaires du secteur Les Plateaux la formation *Comment contribuer à l'évolution positive des peuplements forestiers ?* Cette dernière est dispensée par **M. Marco Gamache le samedi 5 février**.

Cette formation vise la familiarisation avec la **dynamique des peuplements forestiers** (zone de végétation, cycle des arbres, connaissance des espèces), les **interventions humaines** (perturbation naturelle, types d'intervention humaine et leur but) et la **régénération naturelle** (orientation sylvicole visant la protection de la régénération et des sols ainsi que l'ensemencement naturel). Des cas type permettront de faire des scénarios sylvicoles.

Pour vous inscrire, contactez M. Denis Vignola au Syndicat des producteurs forestiers (téléphone : 418 723-2424 ; courriel : spfbsl@upa.qc.ca). L'heure et l'endroit seront communiqués aux personnes inscrites.

### LES CONFÉRENCIERS

**M. Richard Lafond** est professeur en technologie forestière au cégep de Rimouski depuis une trentaine d'années. Il est spécialisé en protection des forêts, en sols forestiers, en sylviculture et en gestion écosystémique. Il a publié plusieurs ouvrages pour la formation de ses élèves dont les plus récents sont « Sylviculture durable » (2008) et « Le conseiller forestier en forêt privée » (2010).

**M. Bernard Côté** fait partie de l'équipe de vérification opérationnelle de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent. Possédant plus de 30 ans d'expérience en aménagement forestier, il se passionne pour tous les aspects de la foresterie et apprécie grandement le contact avec les producteurs forestiers, étant lui-même propriétaire de lots boisés.

Saviez-vous que 2011 est l'année internationale des forêts ?



Devant l'importance de la déforestation dans le monde, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2011 «Année internationale des forêts ». Les préoccupations de l'ONU sont de sensibiliser les populations sur la gestion, la conservation et le développement durable des forêts du monde pour le bien des générations présentes et futures. Des actions et des campagnes de sensibilisation seront donc menées à l'échelle de la planète.

## Perspectives Forêts

est publié par le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent.

Tirage : 9 700 exemplaires

RÉDACTION : Nancy Proulx

COLLABORATION : Yves Bell, ing.f., Robin Lavoie, Nathalie Maillé

MONTAGE : Sygif.COMM, division Groupe SYGIF inc.

IMPRESSION : Alliance 9000

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5

Téléphone : 418 723-2424

Télécopieur : 418 722-3552

Courriel : spfbsl@upa.qc.ca | www.spfbsl.com

Numéro de convention 40018152



ACTIVITÉS DE FORMATION	DATES
<b>MRC LA MITIS / RIMOUSKI-NEIGETTE</b>	
1. Atelier d'entretien et d'affûtage de la débroussailleuse et de la tronçonneuse	Samedi 12 février
2. Saines pratiques d'intervention en forêt privée	Samedi 22 janvier
<b>MRC MATANE / LA MATAPÉDIA</b>	
1. Atelier d'entretien et d'affûtage de la débroussailleuse et de la tronçonneuse	Samedi 29 janvier
2. Saines pratiques d'intervention en forêt privée	Samedi 26 février
<b>MRC LES BASQUES / TÉMISCOUATA / RIVIÈRE-DU-LOUP</b>	
1. Atelier d'entretien et d'affûtage de la débroussailleuse et de la tronçonneuse	Samedi 5 février
2. Saines pratiques d'intervention en forêt privée	Samedi 29 janvier

### Coupon-réponse À RETOURNER LE PLUS TÔT POSSIBLE - Janvier-février 2011

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Municipalité : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. rés. : \_\_\_\_\_ Tél. Travail : \_\_\_\_\_

#### Choix d'activité

MRC Matane / Matapédia

1  2

MRC la Mitis / Rimouski-Neigette

1  2

MRC Les Basques / Témiscouata / Rivière-du-Loup

1  2

Soirées-conférences  Matane

Rivière-du-Loup  Rimouski

À retourner : **Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent**  
284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 5P7; courriel : spfbsl@upa.qc.ca

## L'industrie forestière

Un apport économique durable pour nos communautés

Mallette, 10 bureaux pour mieux vous servir :

Amqui, Baie-Comeau, La Pocatière, Mont-Joli, Port-Cartier, Rimouski, Rivière-du-Loup, Saint-Pascal, Sept-Îles, Trois-Pistoles

# MALLETTE

Comptables agréés

LL Nos gens sont la différence TT

www.mallette.ca



## LA PROTECTION DE VOS FORÊTS

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées vous présente un cahier spécial visant à vous informer sur différents sujets qui touchent le développement durable de votre boisé. Cette année, cette publication met à contribution les connaissances de professionnels en région pour aborder l'importance de la protection de vos boisés. Comme propriétaire, vous êtes aux premières lignes pour détecter des situations anormales et établir, s'il y a lieu, des priorités d'intervention avec votre conseiller forestier.

### Les insectes et maladies qui menacent votre boisé

Par Richard Lafond, ing. f.

M. Richard Lafond est professeur au Département de technologie forestière du Cégep de Rimouski. Cet article donne un aperçu de la conférence qu'il présentera aux propriétaires de lots boisés les 2, 9 et 16 février prochain (voir en page 4 du Journal). À cette occasion, M. Lafond abordera plus en détails l'identification des symptômes et signes de maladies et présentera les ravageurs les plus communs en région.

**Votre forêt a bénéficié d'un investissement à long terme qu'il faut protéger des ennemis naturels qui perçoivent les arbres comme des sources de nourriture. Il importe en effet de garder l'œil ouvert face aux attaques des insectes et maladies, et ce, afin de ne pas laisser à ces agents nuisibles les bénéfices de votre boisé.**

Les arbres ne sont pas des êtres vivants impuissants. Ils sont munis de systèmes de défense élaborés au cours des millions d'années d'évolution conjointe avec leurs ennemis. L'arbre qui vit au cœur de sa communauté appelée peuplement forestier bénéficie d'une protection collective et diversifiée en composition et en âge. Dans cet environnement naturel, les ennemis subissent une pression continue et leurs populations atteignent rarement des niveaux épidémiques.

#### Qu'est-ce qu'une épidémie ?

Une épidémie est un état de population anormal causé par une perturbation de l'écosystème. La cause peut être naturelle comme un vaste chablis qui

entraîne une augmentation des populations d'insectes s'alimentant sur le bois mort ou moribond comme le longicorne noir. Il peut aussi s'agir d'une série d'interactions complexes entre deux espèces comme le sapin baumier et la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Toutefois, les principales épidémies relevées au cours des derniers siècles ont été causées par **l'importation d'insectes** (comme le longicorne brun de l'épinette qui tente de s'établir dans la région d'Halifax), **par des maladies** comme la rouille vésiculeuse du pin blanc ou encore par **l'intrusion d'essences exotiques** comme l'épinette de Norvège.

Dans tous ces cas, l'arbre et son ennemi ne se connaissent pas et n'ont pas développé de résistances aux attaques de l'autre. Habituellement, l'arbre sort perdant du combat.

**Si vous êtes propriétaire de peuplements en culture et de plantations,** vous avez grand intérêt à reconnaître et évaluer la gravité des différents symptômes des arbres affectés par un insecte

ou une maladie. Pourquoi ? Pour intervenir avant le développement de dégâts coûteux. L'arbre qui croît dans une plantation avec ses congénères de la même espèce est beaucoup plus fragile aux attaques des insectes et maladies car il ne profite plus de l'assurance collective du peuplement. Les agresseurs se retrouvent avec une concentration de nourriture et une pression moindre de leurs ennemis naturels.

La protection des forêts contre un insecte ou une maladie comprend quatre étapes :

- 1) l'identification des symptômes et signes,
- 2) l'identification du coupable,
- 3) l'intervention de lutte,
- 4) les actions préventives.

La première étape est cruciale et consiste à détecter les symptômes et signes présents sur les arbres affectés. Le symptôme est une manifestation de l'arbre qui se défend contre l'irritation provoquée par l'ennemi. Il est l'équivalent du mal de tête, des

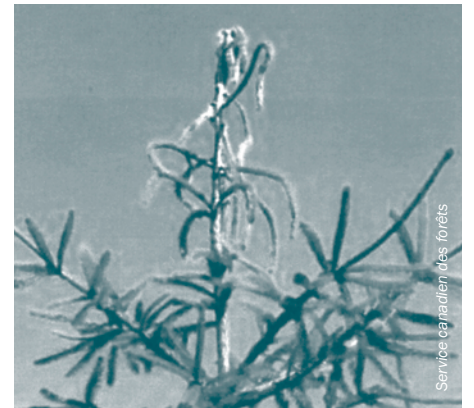
éternuements et autres manifestations annonçant un rhume chez l'homme. Le signe est la structure visible à l'œil nu de l'ennemi comme les tablettes de champignons sur les troncs. L'intervenant le plus efficace pour cette étape est vous qui êtes le plus en contact avec le patient, c'est-à-dire l'arbre ou le peuplement.

#### À propos de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)

Après 15 ans de répit, cet insecte le plus destructeur des peuplements résineux de l'Amérique du Nord a refait son apparition au Québec. Selon le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, les secteurs épidémiques se concentrent pour le moment dans les régions de la Côte-Nord, du Saguenay-Lac Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue où des programmes de pulvérisation sont planifiés par la Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies (SOPFIM). Signalons qu'au Bas-Saint-Laurent aucun dommage significatif n'est encore observé.

#### Coup d'œil sur les symptômes

Cause	Parties atteintes		
	Feuillage	Tronc	Autres
<b>Insectes</b>	- Feuilles rougies - Enroulement des feuilles - Décoloration - Galles	- Trous et galeries - Sécrétion de résine	- Substance collante sur le feuillage - Liquide visqueux (crachat) - Flétrissement de la flèche terminale
<b>Maladies</b>	- Décoloration - Taches - Jaunissement ou rougissement - Chute des feuilles	- Champignons - Sécrétion de résine - Chancres - Pourriture	- Branches mortes



Charançon du pin blanc

### Prévenir et intervenir efficacement

Par Bernard Côté, tech. f.

M. Bernard Côté dispense depuis plusieurs années des formations aux propriétaires. Cette année, il présentera lors des soirées-conférences des moyens pratiques pour prévenir et lutter efficacement contre les maladies ou insectes susceptibles de compromettre le développement de vos forêts. Cet article en présente un aperçu.

**Le Programme de mise en valeur met à votre disposition une série de traitements sylvicoles permettant d'assurer la santé de vos forêts. Toutes ces pratiques qui vous sont proposées visent à améliorer la résistance des arbres face aux attaques diverses tout en favorisant leur croissance. Voici un coup d'œil sur les principales interventions possibles.**

#### POUR PRÉVENIR

##### - La vigilance

Pour effectuer un travail de prévention efficace, il faut d'abord être vigilant en effectuant régulièrement des inspections dans vos boisés. Ces visites, utiles et peu coûteuses, vous permettent de détecter des phénomènes anormaux. Si tel est le cas, observez-les régulièrement pour voir leur évolution. Si vous constatez que le problème s'accroît, consultez votre conseiller forestier.

##### - Les travaux d'éclaircie

Ces travaux comportent à la base deux grands principes : maintenir une diversité d'essences et éliminer les tiges peu vigoureuses ou vulnérables. Réalisés à partir d'une prescription sylvicole, ils constituent le traitement le plus préventif qui puisse exister. En éliminant les arbres vulnérables, on diminue en effet les risques de propagation des maladies à ceux qui sont sains. De plus, le fait de

maintenir plusieurs essences dans un peuplement le rend moins intéressant pour les insectes parce que la nourriture sera plus difficile à trouver. Finalement, l'éclaircie amène plus de lumière aux arbres, permettant alors une augmentation de la masse foliaire d'où une meilleure résistance aux attaques d'insectes.



D'autres traitements préventifs sont aussi mis de l'avant par le biais du Programme de mise en valeur, tels que

- le **badigeonnage d'urée sur les souches** de pins rouges ou de pins sylvestres afin de prévenir la maladie du rond pouvant survenir après une éclaircie; il s'agit d'un traitement **obligatoire** même si la maladie n'est pas présente dans notre région;
- ou encore **l'installation de protec-**

**teurs et l'application de répulsifs** permettant de lutter contre les rongeurs dans les plantations de feuillus.

#### POUR GUÉRIR

- **L'étagage des flèches terminales endommagées**, c'est-à-dire des tiges attaquées par le charançon du pin blanc, est réalisé dans les plantations de pins blancs et d'épinettes de Norvège. Cette opération consiste à couper les pousses terminales touchées afin de maintenir la population d'insectes à son plus bas niveau. Elle doit être effectuée entre la mi-juillet et la mi-août. Le début du mûrissement des framboises coïncide généralement avec le début de la période de traitement.

- **L'élagage des plantations** de pins blancs ou rouges est un traitement curatif contre le chancre sclérodérien ou la rouille vésiculeuse. Il consiste à couper les branches basses des arbres. Plusieurs précautions sont à prendre dans ce traitement. Soulignons seulement que dès que l'outil à élaguer est entré en contact avec une partie contaminée de l'arbre, il est requis de le stériliser à l'alcool de bois avant de passer à l'élagage des branches vertes.

- **Les coupes d'assainissement** permettent d'éliminer tous les arbres

infestés par un insecte ou une maladie. Sans intervention efficace, la propagation s'étendrait à d'autres peuplements périphériques présentant les mêmes caractéristiques. Dans le cas de la maladie corticale du hêtre qui sévit depuis plusieurs années dans le secteur du Témiscouata, l'exercice permet en plus de récupérer rapidement du bois qui autrement serait perdu en forêt et qui se traduirait par une perte financière pour le propriétaire.

N'hésitez pas à vous référer à votre conseiller forestier pour aller plus loin sur le sujet, mais rappelez-vous que la prévention commence par vous, qui êtes propriétaire d'un patrimoine forestier de grande valeur. Aussi, c'est avec plaisir que j'approfondirai les questions de prévention et d'intervention, avec exemples à l'appui, lors des soirées-conférences qui se tiendront en février prochain et auxquelles je vous donne rendez-vous.



Rouille vésiculeuse sur une branche de pin blanc

Service canadien des forêts

## LA BIODIVERSITÉ AU BAS-SAINT-LAURENT

### La contribution des propriétaires de boisés privés

Par Marco Bellavance, ing. f., en collaboration avec Sébastien Nadeau, biologiste

Le Bas-Saint-Laurent est l'une des régions du Québec les plus diversifiées en raison de sa position géographique, sa topographie, sa composition forestière et sa flore. Abondamment irriguée grâce à de nombreux lacs, des cours d'eau et milieux humides, elle offre d'excellentes conditions de vie à un grand nombre d'espèces dont certaines sont en situation précaire à l'échelle nationale. Puisque la forêt privée occupe près de la moitié du territoire forestier régional, vous jouez un rôle prépondérant comme propriétaire dans la conservation de milieux de vie de grande valeur.

En cette matière d'ailleurs, le chemin parcouru dans la région est considérable car à l'échelle du Québec, le Bas-Saint-Laurent compte l'un des plus grands nombre d'ententes de conservation de milieux sensibles en forêt privée.

L'engagement des propriétaires forestiers dans la conservation volontaire tire son origine de projets initiés par la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent sur le territoire du Groupement forestier de l'Est-du-Lac Témiscouata en 1999. Par la suite, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées, par son programme multiressources, et le Conseil de bassin de la rivière Rimouski ont emboîté le pas en réalisant plusieurs projets de conservation volontaire sur l'ensemble du territoire. Ces derniers sont rendus possibles grâce à la participation financière de la Fondation de la faune du Québec et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF).

Toutes ces initiatives ont permis d'améliorer nos connaissances sur les milieux sensibles de la région tout en suscitant l'engagement d'un grand nombre de propriétaires soucieux de poser des gestes concrets de protection et de conservation. Les activités de conservation volontaire menées jusqu'à maintenant ont permis le maintien d'une grande variété de milieux humides, de milieux secs, d'écosystèmes forestiers exceptionnels et d'habitats d'espèces en situation précaire.

**LES MILIEUX HUMIDES** conservés sont principalement des étangs, marais, marécages, tourbières et aulnaies humides. Ces milieux constituent d'importants habitats essentiels à une grande variété d'espèces animales et végétales. Ils nous rendent également de précieux services en filtrant et en épurant l'eau des lacs et des rivières, un peu comme le font nos reins en filtrant notre sang. Certains milieux humides régularisent les débits en se gorgeant d'eau lors des crues pour ensuite la laisser s'écouler graduellement tout au long de la saison sèche. C'est donc dire à quel point la conservation des milieux humides est importante au maintien des fonctions essentielles à la qualité de l'eau.



**LES MILIEUX SECS** conservés sont pour la plupart constitués d'affleurements rocheux, de pentes fortes et de sommets de collines sans couvert forestier. Ils sont très sensibles au passage de la machinerie en raison de leur sol très mince stabilisé par une végétation clairsemée. La flore qui colonise ces milieux est généralement adaptée à croître dans de telles conditions tout en étant enracinée superficiellement.



**LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS (EFE)** constituent un autre exemple de milieux conservés par les propriétaires. Le MRNF reconnaît trois types d'EFE, soit les forêts anciennes, les forêts rares et les forêts refuges. Ces écosystèmes présentent des caractéristiques qui sortent de l'ordinaire et qu'il importe de préserver. Parmi les EFE de la région, on retrouve des forêts rares telles que des frênaies, ormaies, pinèdes, chênaies et même une érablière argentée. On retrouve également des forêts refuges d'espèces végétales en situation précaire telles que la valériane des tourbières, le cypripède royal, l'orchis à feuilles ronde et le calypso bulbeux. Des propriétaires se sont également engagés à protéger des espèces fauniques en situation précaire à l'échelle provinciale ou fédérale telles que la tortue des bois, le pygargue à tête blanche ou encore le faucon pèlerin.



La tortue des bois

La conservation volontaire est un excellent moyen d'assurer la protection des milieux sensibles en forêt privée. Au Bas-Saint-Laurent, plusieurs autres milieux d'importance s'ajouteront à ceux déjà protégés puisque les projets se poursuivent. En somme, les gestes que vous posez comme propriétaires de boisés en matière de conservation démontrent que vous êtes d'excellents gardiens du patrimoine écologique de la région au profit de la population et des générations futures.

**LA BIODIVERSITÉ** désigne l'ensemble des espèces et des écosystèmes ainsi que les processus écologiques dont ils font partie. Elle fait référence à la fois à la diversité génétique au sein d'une même espèce, à la diversité des organismes vivants (diversité en espèces) ainsi qu'à la diversité des habitats, des écosystèmes et des processus écologiques associés à un milieu donné (diversité écologique). La biodiversité

contribue directement au bien-être des humains par le biais de services écologiques, tels que des **services de régulation** (séquestration du carbone, régulation des débits, purification de l'eau et de l'air, etc.), des **services d'approvisionnement** (nourriture, eau douce, fibre, médicaments, etc.), des **services reliés au développement des individus** (développement du système immunitaire, etc.) et des **services socio-culturels** (récréation, tourisme, éducation, patrimoine culturel, etc.). Les relations entre les différents éléments de biodiversité reposent sur un équilibre fragile qui influence directement les précieux services qu'elle nous rend.

#### LA CONSERVATION VOLONTAIRE PEUT VOUS INTÉRESSER ?

Mentionnons d'abord qu'elle repose sur une entente entre l'Agence régionale de mise en valeur et un propriétaire par laquelle ce dernier s'engage, moralement et sur une base volontaire, à protéger son milieu sensible par une déclaration d'intention sans valeur juridique.

En somme, ce type d'entente offre une flexibilité qui vous permet de protéger un patrimoine forestier tout en conservant la pleine propriété et l'usage de votre forêt. Dans le cadre des projets menés au Bas-Saint-Laurent, un inventaire détaillé de chaque site sensible est réalisé et un document faisant état de sa valeur écologique est produit. Par la suite, chaque propriétaire concerné est rencontré dans le but de présenter les résultats de l'inventaire du milieu sensible, d'expliquer sa valeur écologique et les moyens pour le protéger. C'est lors de cette rencontre que ce dernier est invité à s'engager à conserver son milieu.

Si vous désirez vous impliquer davantage, il existe des options de conservation plus engageantes. Selon l'option retenue et les programmes gouvernementaux offerts, vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux ou d'une aide financière. L'Agence peut, sur demande, vous donner de plus amples informations sur le sujet et vous appuyer dans vos démarches.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent  
Téléphone : 418 721-0202 | courriel : [agence.bsl@ri.cgocable.ca](mailto:agence.bsl@ri.cgocable.ca)

Depuis 1999, près de 750 propriétaires sont engagés dans une démarche de conservation, ce qui se traduit par plus de 4 200 hectares forestiers protégés.

## LA MISE À JOUR DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

### Une nouvelle étape à franchir

Le Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) du Bas-Saint-Laurent a franchi le cap des 10 ans. Plusieurs propriétaires se rappellent sans doute cette étape majeure qui a marqué l'arrivée, en avril 2000, de ce nouvel outil de planification et de gestion des ressources des forêts privées. Dès cette année, l'Agence régionale de mise en valeur amorce une nouvelle étape en procédant à la mise à jour des informations qu'il contient.

Rappelons d'abord que le PPMV intègre des informations permettant d'obtenir

le portrait global de la forêt privée bas-laurentienne. On y retrouve notamment l'état de la situation en ce qui concerne les ressources fauniques, hydriques, ligneuses, récréatives, etc. Il représente en fait l'outil de planification stratégique permettant d'assurer le développement durable de la forêt privée.

#### Pourquoi mettre à jour le PPMV ?

Vos forêts évoluent et le PPMV doit en être le reflet. Il doit intégrer les nouvelles données en fonction de la croissance de la forêt, des travaux d'aménagement réalisés dans vos

boisés, des diverses réglementations municipales en place ou encore de l'amélioration des connaissances en aménagement forestier. Il s'agit en quelque sorte d'actualiser l'image du patrimoine forestier régional et d'adapter, au besoin, les actions du Programme de mise en valeur. Mentionnons par ailleurs que sa révision est obligatoire pour assurer le soutien financier à l'aménagement forestier.

#### Vous serez informés

Cet important processus de mise à jour s'effectuera au cours des années 2011 et 2012. Différentes activités sont

prévues par l'Agence pour informer les propriétaires de lots boisés dont une chronique qui débutera cette année dans le journal *Perspectives Forêts*. C'est donc une invitation à suivre l'évolution du Plan de protection et de mise en valeur bas-laurentien parce qu'il concerne directement le développement durable de vos boisés.